

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Un mécanisme de maximalisation

En présentant à l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974, son projet de loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse, Simone Veil ne se fondait pas sur un quelconque «droit de la femme à l'avortement». Elle voulait débloquer une situation qu'elle jugeait inacceptable, où la loi était ouvertement bafouée par de nombreux médecins, cliniques et organismes sociaux, où la répression était devenue si lacunaire que les condamnations résiduelles en devenaient arbitraires, où les tribunaux condamnaient principalement des femmes ignorant les nombreuses possibilités de tourner la loi ou trop pauvres pour y recourir. Mme Veil accompagnait son projet de diverses aides aux centres d'accueil pour les mères en difficulté durant les périodes précédant et suivant l'accouchement, ainsi que d'une pénalisation des incitations à avorter. Son discours d'apparence équilibrée, mêlant le raisonnement et la compassion, convainquit l'Assemblée.

En quelques années, l'équilibre apparent disparut. Les choses évoluèrent, toujours dans le même sens d'une banalisation de l'avortement. La même Assemblée décidait en 2014 que l'avortement était un «droit fondamental» et, en février 2017, que «l'entrave numérique à l'avortement» – par quoi il faut entendre la publication, par des sites opposés à l'avortement, d'appréciations scientifiques divergeant de la doctrine officielle – était punissable. On est loin du discours de 1974, ou peut-être pas tellement.

On constate une évolution semblable dans le traitement de l'objection de conscience en Suisse. On a commencé par poser des exigences presque impossibles à satisfaire. Pour obtenir son statut d'objecteur, le réfractaire devrait rendre crédible aux yeux de ses juges qu'il était déchiré par un «grave conflit de conscience» opposant son désir impérieux de servir le pays et son incapacité morale de porter une arme.

Au fil des années et des procès, le statut ne cessa de s'élargir et la jurisprudence de s'avachir. Pour «faire une fin» (comme s'il était possible de faire une fin avec ce genre de problème!), on introduisit un service civil «fondé sur la preuve par l'acte». Il serait non seulement une fois et demie plus long, mais encore, prétendaient ses partisans contre toute vraisemblance, aussi pénible à accomplir que le service militaire. Aujourd'hui, nous sommes pratiquement dans un système de libre choix. Il y a tant de «civilistes» qu'on ne sait plus com-

ment les occuper et que cela commence à poser des problèmes d'effectifs à l'armée.

Nous nous risquons à prédire une évolution semblable à propos de l'«espace de consommation sécurisé» lausannois, ce local discret et éloigné du centre où les toxicomanes devraient pouvoir consommer dans de bonnes conditions sanitaires. Il est prévu qu'ils apportent eux-mêmes leurs produits. Mais dans peu de temps, on «découvrira» que ceux-ci sont d'une qualité exécrable. Alors, dans le même souci sanitaire, les autorités assureront le contrôle de la qualité. Puis elles jugeront plus expédient de fournir elles-mêmes les produits. D'autres villes vaudoises suivront peut-être l'exemple. Alors, on exigera, sous prétexte de cohérence juridique, que les autorités cantonales lâchent la bride et que le parlement fédéral libéralise la vente et la consommation.

Les trois cas ne sont certes pas de même nature ni de même importance, mais on y relève à chaque fois un mécanisme de maximalisation identique.

Dans chaque cas, il y a la transgression d'un principe que la société considérerait comme inviolable: l'enfant à naître est une personne humaine dont la vie doit être protégée; le pays doit être défendu contre l'ennemi et chaque homme en état de servir y contribue par le service militaire; toute contribution de l'Etat à la consommation brouille le message de lutte contre la drogue et affaiblit ces trois «piliers» traditionnels que sont la prévention, la répression et la réhabilitation.

Dans chaque cas, il y a un problème moral découlant de l'application concrète du principe: l'injustice d'une répression inégalitaire et la détresse de femmes placées dans une situation sans issue; les tourments de l'objecteur de conscience contraint à un choix impossible; le risque mortel que son manque d'hygiène fait courir au toxicomane et à ses proches.

Dans chaque cas, le problème moral est doublé d'une pression idéologique. Discrète, voire inconsciente au début, cette pression finit par prendre toute la place. Pour les mouvements féministes, l'avortement n'est plus l'ultime et dramatique ressource d'une femme désespérée, mais le symbole de la lutte féministe contre la société et la famille patriarcales. Pour les antimilitaristes, le service civil n'est plus une reconnaissance de l'honorabilité¹ de l'objecteur, mais l'occasion décisive de suppri-

mer l'obligation de servir. En ce qui concerne la drogue, la pression vient simultanément des libertaires, d'une gauche aveuglément angélique et de groupes internationaux pas très nets.

Dans chaque cas, enfin, la proposition est accueillie comme un moindre mal par les élus bourgeois et leurs partis. Naguère opposés par conformisme social et moral, ils sont prêts à se rallier et à brader le principe, au fond pour les mêmes motifs de commodité morale. De toute façon, à leurs yeux, les questions de principe sont réservées aux philosophes et autres ratiocineurs ignorant les vicissitudes de la vie réelle. Poussés par un reste de mauvaise conscience, ils

assortissent leur reculade de toutes sortes de cautèles qui rassurent l'électeur, mais partiront en fumée tôt après le vote.

L'ennui, c'est que, bafoué ou nié, le principe n'en subsiste pas moins, dans les choses et dans les esprits. La tension, grandissant à chaque étape entre lui et les nouvelles lois et pratiques, engendre de nouveaux problèmes, de nouvelles injustices... et de nouvelles reculades.

Olivier Delacrétaz

¹ Si honorable que soit un objecteur, il le sera toujours moins que n'importe quel soldat faisant son service, mais c'est une autre question.

L'Europe des surprises de Bertil Galland

Le septième volume paru des *Ecrits* de Bertil Galland est centré sur l'année 1990, celle qui vit s'effondrer comme un château de cartes le système communiste en Europe centrale et orientale. De nombreux ouvrages ont été écrits sur ces événements; celui de Bertil Galland se distingue grâce à la qualité de son regard, aiguisé par une curiosité sans parti pris. Depuis longtemps, l'auteur est fasciné par ces pays à la fois si proches (Prague et la Bohême ne sont pas plus éloignées de Lausanne que Brest et la Bretagne) et si lointains, séparés pendant un demi-siècle par des douves presque infranchissables.

L'Europe des surprises ne se lit pas comme l'étude d'un intellectuel informé, mais comme le récit d'un voyageur aux aguets, soucieux de nous faire partager ses découvertes, ses étonnements, ses admirations. Il parcourt la Tchécoslovaquie et la Hongrie délabrées et accablées en été 1956 au rythme d'une deux-chevaux. Un voyage à l'ancienne, tel Nicolas Bouvier et sa Topolino. Par cette expérience de terrain précoce, Bertil Galland gagne, au moment

de l'écroulement du Rideau de fer, une profondeur de champ exceptionnelle pour analyser la brusque mutation. Il nous fait ainsi visiter une Europe recomposée, au gré de ses rencontres: des artistes, des écrivains, des scientifiques, les gens des rues, le pape Wojtyla, ou un ancien officier de l'Armée Rouge qui a sauvé des Dürer, des Rembrandt, dans des conditions rocambolesques en mai 1945.

Bertil Galland s'exprime dans une langue élégante, précise, sans afféterie et c'est un vrai bonheur de se couler dans cette prose si fluide. L'autre mérite de ce livre est l'absence d'idéologie. L'auteur se pose en observateur qui cherche à comprendre, jamais en juge. Sa compassion va aux victimes d'Auschwitz, mais aussi aux millions d'Allemands chassés de leurs patries silésienne, prussienne ou sudète. Un témoignage essentiel sur un demi-siècle terrible.

Bertil Galland, *L'Europe des surprises (A l'effondrement du Rideau de fer, parcours de Prague à Moscou)*, Genève, Slatkine, 2017, 229 p.

J.-B. Rochat

Le président de l'UVAM dérape

Sur les ondes de la Première, le 14 juillet au matin, au micro de Simon Matthey-Doret, Pascal Gemperli, président de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), a osé affirmer qu'il y a «aussi un terrorisme chrétien»: scandaleuse tentative de noyer le poisson du terrorisme

islamique! Béatrice Mettraux, catholique engagée et camarade de parti du président des musulmans vaudois, est en charge des affaires religieuses dans le Canton. Nous attendons sa prise de position.

Fé. M.

L'enracinement, une nécessité anthropologique

Le *Crépuscule des idoles progressistes* de la philosophe française Bérénice Levet est utile aux souverainistes, car il propose des arguments montrant que leur vision de l'homme est la bonne. Par contraste, elle démontre que le soi-disant « progressisme » de la gauche et de son allié objectif, le capitalisme ultra-libéral, est une conception qui détruit les sociétés et les individus. Son livre va au-delà d'une analyse critique de nos sociétés occidentales mal-en-point, au plan moral et civilisationnel surtout, pour véritablement proposer des solutions qui peuvent être transposées aux autres nations.

La philosophe part ainsi des analyses d'Hannah Arendt et de Simone Weil au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui enjoignaient les populations européennes à refonder leurs identités nationales de manière forte et positive, dès lors qu'elles voulaient se donner un avenir de qualité. Ces appels ne furent pas entendus. On partit vers la construction d'une Union européenne cherchant à défaire les identités des peuples. On se soumit à l'empire américain et à sa culture matérialiste. On accepta une immigration qu'on fut incapable d'assimiler. On vécut dans un consumérisme et un matérialisme confortables et superficiels. On ne s'occupa pas ainsi de l'âme des peuples et des hommes. En outre, une grande partie de la jeunesse née après-guerre refusa d'hériter

et par la suite de transmettre. Depuis cette fameuse date charnière de 1970, la culture et l'éducation furent cédées à la gauche. On aboutit alors à la situation actuelle où les individus sont relativement déracinés, « flottent » en quelque sorte, pensent être libres alors qu'ils se trouvent souvent plutôt vides et déboussolés dans des sociétés de plus en plus éclatées.

Bérénice Levet fonde la conception souverainiste et identitaire sur ce qu'elle nomme des besoins anthropologiques vitaux. Chaque homme a besoin d'être inscrit dans une histoire singulière pour pouvoir vivre le présent et se projeter vers l'avenir. « L'homme en son humanité » doit hériter pour ne pas être enfermé dans un présent superficiel. Le fait d'avoir intégré des mœurs, une culture, avec une langue, des références historiques, humanistes, artistiques – la littérature notamment – lui permet d'avoir une épaisseur, d'être solide, de se positionner librement dans le monde et, donc, de ne pas être l'objet docile des modes, des propagandes commerciales ou politiques qui cherchent à le manipuler et à le contrôler. Afin d'assurer cet enracinement, il faut que cette culture soit transmise aux nouvelles générations. C'est notamment la mission de l'école de transmettre la civilisation, de « fabriquer des citoyens français », ou pour l'adapter à notre pays, de fabriquer des citoyens vaudois et, plus largement, suisses. Cette mission a

été abandonnée depuis cinquante ans, et il devient fondamental de refonder une école de la transmission pour permettre la perpétuation de notre civilisation. L'homme a besoin de continuité pour aller de l'avant de manière libre et créative. Appartenir à une communauté de destin lui permet d'être relié, et, sur la base de liens profonds, de se construire. Bérénice Levet plaide ainsi pour une anthropologie de l'homme enraciné et de la transmission. On voit à quel point elle est à mille lieues de la conception multiculturelle et mondialiste, d'une part des gauchistes qui prétendent vouloir vivre sans passé, sans liens, d'autre part des libéraux capitalistes qui ont tout intérêt à avoir un individu isolé, remplissant le vide de son existence par la consommation, manipulable, sans véritable esprit critique, incapable de résister, soumis, esclave moderne en quelque sorte.

Par rapport à l'immigration, le modèle prôné est clairement celui de l'assimilation qui fait que l'étranger abandonne peu à peu sa culture d'origine et adopte les mœurs du pays qui lui a offert l'hospitalité.

Pour que chaque homme puisse être relié à une nation, il faut que cette dernière soit préservée et défendue. Ainsi, Bérénice Levet prône l'établissement d'un droit des peuples à la continuité historique. Les peuples ont un droit éminent de persister dans leur être, et ce pour permettre de répondre

au besoin anthropologique nécessaire de l'enracinement.

Une des techniques de l'idéologie bien-pensante libéralo-libertaire est de faire appel aux Droits de l'homme pour justifier n'importe quelle volonté individuelle ou communautaire indifférente aux valeurs et coutumes de la culture historique d'un pays. Cependant, un individu n'a pas tous les droits. Sa liberté trouve des limites certes avec les lois mais aussi par rapport aux valeurs de la culture du peuple auquel il est rattaché. Pour Levet, le communautarisme n'a pas lieu d'être.

Il faut être très à l'aise avec cette conception souverainiste et humaniste et ne plus craindre les bien-pensants modernistes qui la salissent et la diffament. Dans la définition de la nation n'entre aucun élément génétique ou racial, mais la seule adhésion à une communauté de destin et assimilation à une civilisation. Bérénice Levet se range aux côtés de Simone Weil qui a défendu l'idée d'un enracinement dans un peuple qui se ferait sans que le « nous » collectif écrase les « je » de chacun.

Ce beau livre sera un viatique et un bréviaire pour les humanistes souverainistes contemporains.

David Rouzeau

Bérénice Levet, *Le crépuscule des idoles progressistes*, Editions Stock, 2017.

7

Dans *La Nation* n° 2053 du 16 septembre 2016, M. Alexandre Bonnard donnait un exemple de la symbolique des nombres chez J.-S. Bach. Nous voulons prolonger sa réflexion en étudiant sous cet angle le premier chœur du *Credo* de la *Messe en si*, chef-d'œuvre dans lequel Bach a concentré toute sa science musicale.

On sait que le cantor de Leipzig a pratiqué cette symbolique des nombres d'abord avec son nom, dont le symbole numérique, calculé selon le rang de chaque lettre dans l'alphabet, est 14 (B = 2, A = 1, C = 3, H = 8); il allait même plus loin en ajoutant les initiales de son prénom: J = 9 (Bach utilisait l'alphabet latin dans lequel I et J sont une même lettre) et S = 18, auxquels on ajoute 14, ce qui donne... 41, soit le nombre 14 inversé! Il y avait là matière à susciter l'intérêt d'un esprit tôt instruit à la symbolique des nombres, mais cet intérêt n'a rien d'extraordi-

naire, car c'était une pratique courante à l'époque, et même bien avant Bach.

C'est le 7 qui nous intéresse ici, car il fait partie, avec le 3 et le 12, de ces chiffres à forte connotation spirituelle. Il « figure traditionnellement, écrit Gilles Cantagrel¹, le monde de la création divine, avec les sept jours de la semaine, les sept planètes alors connues dans le système solaire, les sept jours de la Création dans la Genèse [...]. Les sept portes de la Jérusalem terrestre, [...] les sept Psaumes de la pénitence. Le musicien y trouve les sept notes de la gamme diatonique ». Il n'est donc guère surprenant qu'il structure la première partie du *Credo* de la *Messe en si*. Voyons comment.

Il y a d'abord le texte, formé de sept syllabes: *Cre-do in u-num De-um*. Ce qui conduit le compositeur à écrire une fugue à sept parties sur une intonation grégorienne à sept notes (mi – do# – ré – do# – si – mi – fa#). Mais Bach se heurtait ici à un problème: en raison des limites de la tessiture des voix humaines, une fugue à sept parties vocales distinctement audibles est impossible; il résout le problème en ajoutant deux parties de violon (jouant le plus souvent dans l'aigu de leur tessiture) au chœur à cinq voix. Pourquoi cet instrument, et non pas, par exemple, la trompette ou le hautbois, que Bach utilise régulièrement dans ses cantates pour jouer un thème de choral? Probablement parce que c'est celui qui se rapproche le plus (avec le violoncelle) de la voix humaine.

On notera, entre parenthèses, que l'entrée du premier violon se fait à la mesure... 14, mais il ne faut probablement voir là qu'une coïncidence!

Et puis, à ces sept parties de la fugue, s'ajoute une partie de continuo indépendante qui parcourt, à la première mesure, les sept notes descendantes de la gamme de *la majeur*. Dès le début de la confession de foi, Bach veut ainsi clairement signifier le monde de la création divine.

A la fin de son article, M. Bonnard posait ces deux questions: « Qui veut se risquer dans le domaine hallucinant de la symbolique kabbalistique des nombres? Est-ce une mystification de quelques mathématiciens un peu égarés? ». Des exégètes « un peu égarés », certes il y en eut pour Bach, décryptant dans son œuvre toutes sortes de messages plus ou moins ésotériques,

certaines allant même jusqu'à prétendre, par des calculs farfelus, qu'il aurait su, vingt ans plus tôt, la date exacte de sa mort.

Il s'agit donc de replacer cette symbolique des nombres chez Bach dans de justes proportions, comme le fait Gilles Cantagrel, le meilleur connaisseur en langue française de l'œuvre du cantor: « L'étude de l'usage qu'un créateur aussi enclin à la réflexion théologique et à la spéculation intellectuelle que Bach a pu faire de l'outil numérique constitue donc, mais parmi d'autres et en relation avec elles, une approche légitime de sa pensée musicale.² »

Frédéric Monnier

¹ G. Cantagrel, *Le moulin et la rivière, air et variations sur Bach*. Fayard, 1998.

² *Op. cit.* p. 199.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Souvenir de non-voyage

Pratiquer le non-voyage, ces jours d'été d'une absolue sérénité, travailler dans le calme de son atelier tandis que le reste du monde part se liquéfier au chaud, dans le bruit et l'odeur de la plage, saline et sucrée, algues et crème solaire...

Le voyage des autres nous fait voyager. On garde le Canton sous les pieds, mais il change de signification. Le téléphone muet fait une île de votre atelier.

Travail au ralenti, pauses plus longues, fenêtre ouverte sur les bruits quotidiens, vent qui flâne, chargé d'odeurs de foin, bruit d'avion mettant le silence en perspective, vol rapide d'une mouche. On rêve d'entendre une fois encore le son de la faux que le paysan enchapelle...

Rien de plus apaisant que les vacances des autres.

D.

Vers des paroisses dépouillées

Prédisant une pénurie tant financière que vocationnelle, le Conseil synodal a lancé ce printemps une consultation concernant les futures dotations de l'EERV. Les conseils et assemblées de paroisses, eux seuls apparemment, étaient ainsi invités à répondre en ligne à un questionnaire à choix multiple de plus de cent points¹.

Force est de constater que la forme adoptée pour cette consultation est inadaptée au débat en assemblée ou en conseil. Cette forme de consultation technocratique méritait en soi une non entrée en matière, position d'ailleurs adoptée par certaines paroisses. Le questionnaire à choix multiple n'est ensuite pas une vraie consultation, puisqu'il ne permet que des réponses calibrées à des questions fermées et présélectionnées. On est bien loin de la fluidité et de l'ouverture prônées dans le *Rapport non décisionnel pour le Synode concernant les dotations* du mois de mars dernier.

Relevons la confusion ressentie à la lecture du questionnaire: quatorze «missions» décrites dans les blocs de questions 1 et 2, dix-sept «activités» dans les blocs de questions 5 et 6, recoupant partiellement les onze «tâches» de la question 7.2, elles-mêmes différentes des vingt «tâches» de la question 10, auxquelles on doit ajouter les dix-sept «prestations» cantonales ou régionales des questions 8 et 9. Il faut souligner l'hétérogénéité des listes, mélangeant des activités très précisément définies et quantifiables (prédication, visite des nouveaux habitants...) avec des concepts très nébuleux ou élastiques (gouvernance du lieu d'Eglise, planification des activités, activités de solidarité...). Bref, tout ceci apparaît comme peu inspiré et laisse l'impression d'un grand désordre technocratique. Le Christ, grand absent de ce

questionnaire, n'y retrouverait pas ses Apôtres...

La lecture du *Rapport non décisionnel pour le Synode concernant les dotations* du 4 mars, tout comme celle du *Rapport concernant Enfance, Jeunesse et Evangile* du 16 juin n'apportent hélas pas plus de lumière sur les intentions du questionnaire. Les propositions de ces deux documents appellent à délaisser ce qui existe pour faire place à une réforme simultanée des structures et des missions de l'EERV. On pressent ici aussi un grand désordre qui va absorber l'énergie de ses membres à des restructurations internes au lieu de consacrer celle-ci à la diffusion des Evangiles au plus grand nombre.

* * *

Quels sont les thèmes principaux de cette consultation? La première partie du questionnaire concerne les activités communes menées avec l'Eglise catholique romaine: aumôneries diverses, activités œcuméniques, etc... Ces tâches échappant au contrôle des paroisses, pourquoi les consulter sur le sujet? Ou faut-il imaginer que certaines de ces tâches pourraient revenir aux paroisses?

S'ensuivent deux blocs de questions concernant les services cantonaux de l'EERV. La grille de réponse proposée (indispensable – utile – secondaire – superflu) ne permet aucune nuance. Un service cantonal peut s'avérer indispensable pour certaines activités, mais superflu pour d'autres, voire intrusif pour les paroisses. Ainsi, le service comptable de l'EERV est indispensable, mais la curiosité insistante qu'il porte aux avoirs immobiliers des paroisses est superflu et déplacé.

Les questions concernant «l'investissement de l'EERV» dans les paroisses et les régions ont un libellé équivoque:

cette désignation couvre-t-elle uniquement les offices et services cantonaux ou au contraire l'intégralité de l'Eglise vaudoise, régions et paroisses comprises? Vu des paroisses, l'investissement de l'Eglise vaudoise prise dans son ensemble est trop faible dans de nombreux domaines: visites à domicile, formation des jeunes (éveil à la Foi et catéchisme), formation des adultes... La voie prise par l'EERV semblant privilégier le grand remue-méninge, ses forces vives vont au contraire s'épuiser en assemblées, colloques et autres restructurations administratives.

Afin de diffuser et vivre l'Evangile au mieux, pour quelles activités faudrait-il modifier l'engagement des ministres et des laïcs? L'implication des deux groupes mériterait d'être augmentée pour chacune des dix-sept activités mentionnées à la question 6. Mais, dans la logique de pénurie de ministres qui sous-tend la consultation, la seule conclusion qui peut en ressortir sera le besoin d'un engagement accru des laïcs, autrement dit un transfert de travail sur les paroisses et ses bénévoles.

La question 7.1 nous semble la plus importante puisqu'elle met ouvertement en cause le statut des paroisses. Que faut-il penser d'«une dotation régionale des forces ministérielles en fonction des activités dont sont chargés les lieux d'Eglise»? L'emploi de ce dernier terme, et non celui de «paroisses» n'est pas un lapsus, puisque le vocable se retrouve ailleurs dans le questionnaire. Ceci laisse présager des lieux d'églises (lesquels? le lieu de culte unique pour chaque paroisse proposé dans le *Message du Conseil synodal à propos des cultes dominicaux* du 4 avril dernier?), quémandant des forces ministérielles à la région. Dit autrement, les paroisses perdraient leur autonomie ecclésiastique au profit de régions.

L'avant-dernier bloc de questions aborde la répartition des tâches aux plus compétents entre ministres, laïcs et conseillers paroissiaux, et des compétences à démontrer pour assumer ces tâches. Ces interrogations nous semblent hors sujet en période de disette: à l'exception des actes ecclésiastiques, qui doivent rester réservés aux ministres, gardons un maximum de souplesse dans la répartition des tâches! Ce n'est pas en multipliant la liste des qualifications requises que les paroisses arriveront à motiver de nouveaux laïcs à s'engager dans la vie communautaire.

Passons enfin sur la dernière question, s'inquiétant de l'«état d'esprit» des organes paroissiaux au sujet des dotations.

* * *

Impropre au débat, de compréhension difficile, et interprétée à la lumière des divers rapports et recommandations publiés ce début d'année par le Conseil synodal, la consultation en vue du rapport sur les dotations montre toutefois la tendance. Il semble que les jeux soient déjà faits: ce sont les régions qui devraient assumer la majorité des tâches, les paroisses gardant leur autonomie juridique, mais ne servant à terme qu'au recrutement des laïcs utiles à la région et au paiement de l'assiette ecclésiastique. Alors que l'on prétend à une église de proximité allant au-devant des gens là où ils sont, il faudra au contraire que les rares fidèles usent et abusent des transports pour pouvoir vivre leur Foi de manière communautaire.

Cédric Cossy

¹ Quoique la consultation soit fermée depuis le 30 juin, le questionnaire est toujours accessible: <https://docs.google.com/forms/d/e/1>

Le bobo en coloc'

Il est tout de même fascinant que des marques de paupérisation soient présentées comme des avancées civilisationnelles. Ainsi en va-t-il de *Airbn'b*, de *Uber* ou du statut d'auto-entrepreneur. Pour survivre dans cet univers dématérialisé à l'extrême, il suffit d'un ordinateur Apple dernier cri, d'un smartphone et d'un carnet *moleskine*. Cela dessine un archétype, un style, voire une esthétique. Les marxistes purs et durs – relevons le conservatisme dont témoignent de plus en plus de membres d'une certaine extrême-gauche – y verront une nouvelle façon d'exploiter la force de travail, minimaliste à souhait, de personnes n'ayant d'autre choix que de louer leur appartement durant les vacances, d'arrondir les fins de mois en faisant le chauffeur de taxi à des prix dérisoires, en essayant d'offrir seul leurs services, sans protection corporative, parce que le marché du travail est devenu trop dur ou trop peu rémunérateur.

De tels rapports économiques mettent face à face un dominant et un dominé, un exploitant et un exploité. Le cadre légal ou conventionnel est minimal. Voici la face sombre de la tant vantée «uberisation de la société», prétendument liée à sa digitalisation. On ne cesse d'en annoncer les développements futurs.

Récemment, *24heures*, dans sa série d'été «Demain la Suisse», a vanté ce qu'elle appelle les colocations 2.0¹. Le concept est simple: mutualiser les coûts d'une vaste maison de maître pour s'offrir la vie de château. Ces colocataires ont, généralement, plus de trente ans et l'argent n'est, souvent, pas leur souci principal. Certes, *24heures* crie un peu vite à la nouveauté. Cela n'est rien d'autre qu'une résurgence de modes de vie en vogue au moins depuis mai 68: communautés hippies, collectifs d'artistes, squats. Ces aventures avaient en commun de s'opposer à la société bourgeoise et témoignaient d'un anarchisme plus ou moins assumé doctrinalement.

Dans la colocation 2.0, si l'on en croit les personnes interrogées, on ne garde que le côté artistique et communautaire. Ce dernier est toutefois fortement relativisé par un des colocataires: «En même temps, nous ne sommes pas une communauté en ce sens que nous sommes tous bien différents, mais par des raisons différentes de vivre ensemble, avec des idéaux très complémentaires.» La liberté garde la prééminence, et le dénommé Jean-Christophe y est sensible lorsqu'il parle de «communauté consciente». N'oublions pas que l'appartenance à une communauté impose à ses membres

des responsabilités et les inscrit dans un cadre qui les dépasse en partie. Ces responsabilités vont au-delà de l'exigence de propreté ou de respect mutuel, égards que j'ai aussi pour mon voisin de palier. Elles impliquent une loyauté à l'égard de ses membres, s'incarnant par exemple dans l'interdiction d'en dire du mal à l'extérieur, et une obligation de faire passer ses désirs au second plan, notamment lorsque la perpétuation de la communauté est en jeu. Un colocataire qui part a-t-il l'obligation d'en présenter un nouveau? Peut-être... Mais nous ne sommes pas certains que tous voient les choses sous cet angle, qui ne met pas l'individu au centre, et exige d'admettre des hiérarchies, et donc de consentir à l'inégalité. A n'en pas douter, ces colocations ne sont pas des communautés complètes.

L'expérience n'a par ailleurs rien de révolutionnaire. Les assurances sont payées, la caution déposée, les rapports avec la gérance réguliers. On s'y insère dans un système préexistant, sans rien en remettre en cause. La marginalité est parfaitement absente de ces colocations, ou exceptionnelle. Les colocataires se vantent même de faire fuir les squatters.

Un tel mode de vie nous apparaît comme une version évoluée de l'uberi-

sation de la société. On n'exploite plus le nouveau prolétaire en se vêtant des atours de la *coolitude*, mais on reproduit sans trop de soucis financiers des modes de vie pourtant élaborés en réponse au manque de moyens. Dans l'immense majorité des cas, la colocation n'est pas un choix. Chez les coloc's 2.0, on rejoue les colocations de sa jeunesse sans en rejouer les contraintes. Les pâtes ne sont sans doute pas le régime principal de quelqu'un capable de déboursier près de l'800 francs par mois pour son espace en colocation, montant le plus élevé de la fourchette des loyers décrits dans l'article.

La gentrification des quartiers populaires, l'expulsion des familles modestes hors des centre-villes, remplacées par des couples sans enfants à la capacité contributive élevée, nous l'avaient déjà révélé: le libéralisme a une redoutable capacité à recycler ses échecs, et à en faire de nouveaux modèles. La caisse continue de se remplir, avec la complicité de l'idéologie dominante, modelée par les bénéficiaires du recyclage.

Félicien Monnier

¹ «Les colocs 2.0 habitent des manoirs et des châteaux», in *24heures* du 12 juillet 2017.

André de Ribaupierre

Antonin Scherrer poursuit le récit de la destinée de la famille de Ribaupierre, qui a fait fleurir les arts – la musique, la peinture... et plus tard la bande dessinée! – dans notre pays et sous bien d'autres cieus. Fleurir: le mot s'impose, puisque le père des artistes qui ont illustré la première moitié du XX^e siècle, issu de la noblesse alsacienne, était fêru d'art floral et s'est établi comme horticulteur sur la Riviera. Ses enfants ont cultivé d'autres talents...

Après nous avoir narré la vie et l'œuvre d'Emile, violoniste, chef d'orchestre, compositeur et enseignant, A. Scherrer publie maintenant, sur la base d'archives familiales encore inexploitées, un second ouvrage consacré à André, violoniste lui aussi, et quel violoniste! Les deux virtuoses en puissance ont bénéficié, dès leur jeune âge, de la présence à Montreux du Polonais Gorski, excellent professeur. Et c'est Gorski qui recommanda André à son compatriote et ami Paderewski, au prestige souverain dans le monde entier, que le jeune artiste (il n'avait que 16-17 ans) alla trouver à Riond-Bosson et dont il sut capter l'attention et mériter la louange. «Pade» le recommanda à ses relations, et voici le jeune virtuose propulsé dans le monde musical international. En 1910, il joue à Londres, en Alsace, en Allemagne. Il participe à une tournée, avec d'autres musiciens, à travers l'Angleterre et l'Ecosse. Puis c'est de nouveau l'Allemagne, puis... l'Australie, en tournée collective; et, tant qu'à faire puisqu'on est aux antipodes, la Nouvelle-Zélande. Entre

deux voyages, il enseigne dans les conservatoires familiaux à Montreux, à Lausanne, puis aussi à Vevey, ainsi qu'au Conservatoire «public» de Lausanne, et s'adonne à l'alpinisme, son autre grande passion. C'est alors qu'il gravit le Cervin pour la première fois (d'autres ascensions de la mythique montagne suivront) avec son violon sur le dos, dont il tire quelques morceaux arrivés au sommet; épisode fameux immortalisé par la photographie de son compagnon de cordée et de musique Paul-Emile Blanchet, qui dirigea le Conservatoire de Lausanne.

Les Etats-Unis d'Amérique, il les découvrit un peu plus tard (1919) en allant perfectionner son art auprès d'Eugène Isaÿe, qu'il avait entendu et admiré sur les bords du Léman dès son jeune âge. Le grand violoniste belge, référence suprême à l'époque, fuyant son pays durant la Grande Guerre, s'était installé à Cincinnati, où il dirigeait le Conservatoire et l'orchestre symphonique. André de Ribaupierre fut son disciple, puis son collaborateur pendant trois ans – tout en enseignant, en se produisant, en fondant un quatuor – avant de succéder à son maître, quand celui-ci rentra en Belgique, à la tête de l'institut de musique. Sa vie américaine, en compagnie de sa famille autant que possible (il s'était marié en 1921 et les époux eurent deux filles), le conduisit ensuite au Conservatoire de Cleveland, fondé et dirigé par le compositeur suisse Ernest Bloch, puis bien plus tard à Rochester, dans un institut supérieur de musique fondé et richement doté par Eastman, l'industriel de la photographie.

André de Ribaupierre, entre ses périodes américaines et ses tournées internationales, n'a jamais perdu le contact avec la Suisse romande. Il s'y est souvent produit en soliste (notamment avec l'OSR) et en «chambriste» (en particulier en duo avec Jacqueline Blancart durant vingt ans, ainsi qu'avec Clara Haskil); il y a fondé un quatuor à la belle destinée. Il a enseigné sur les bords du Léman... et sur les hauteurs du Val d'Hérens, la famille (en particulier son frère François, le peintre) s'étant enamourée des Haudères et lieux circonvoisins. C'est là qu'il organisa et conduisit, pendant plus de vingt ans, un camp de musique de réputation internationale (on y venait d'Outre-Atlantique), où il tenait à monter chaque été, même lorsqu'il vivait principalement aux Etats-Unis!

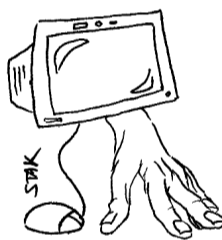
A la lecture de cette biographie et de la correspondance d'André de Ribaupierre qui la nourrit, deux impressions au moins s'imposent à l'esprit. La première, c'est l'étendue du répertoire de ce musicien. Il existe, dit-on, des virtuoses qui bâtissent leur carrière sur la répétition infinie de quelques concertos. Rien de cela chez notre personnage qui s'intéressait à presque tout et qui servait de son grand talent Bach (la Chaconne était une de ses pièces favorites) comme des contemporains (Hindemith, Stravinski, Nin,

etc.), les auteurs des grands concertos (Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Brahms) comme ceux des plus merveilleux quatuors (avec plusieurs intégrales de ceux de Beethoven), les Allemands comme les Français (Roussel, Fauré, Debussy, Ravel) et comme les Suisses (Schoeck, Honegger, Binet, Martin, Bloch, Wissmer... et Emile de Ribaupierre, bien sûr, dont les *Suites Montagnardes* ont résonné sous bien des cieus!). Il s'abstenait seulement de jouer les compositeurs modernes qui martyrisent l'instrument, lui qui considérait que le violon était fait pour exprimer l'essence même de la mélodie.

La seconde impression est celle d'un homme qui, comptant parmi les plus grands violonistes de son temps et reconnu comme tel, ayant rencontré des génies comme Ravel et Bartok, a toujours conservé une parfaite simplicité, voire une certaine humilité. Il travaillait toujours et cherchait à faire mieux encore. Et son amour de la montagne, son affection pour la «tribu» des Ribaupierre, sa gentillesse envers ses élèves, tout concourt à faire de lui une personne hostile au clinquant et amie des choses vraies, de la pureté des sentiments, de l'art vécu dans la profondeur de l'âme.

Jean-François Cavin

Antonin Scherrer, *De Ribaupierre, une famille au service de la musique*, tome 2: *André*. Editions Infolio, 240 pages richement illustrées.



Des chiffres et des doigts

Cela fait des années qu'on se moque de ces commerçants benêts qui se croient obligés d'afficher le mot «sale» sur leurs vitrines, sur leurs publicités et sur leurs produits. Mais c'est peine perdue, car ces gens ne s'inquiètent pas d'avoir l'air ridicule, du moment qu'ils continuent à vendre et que d'autres sots continuent à acheter. Récemment, l'officine de communication d'un vendeur de vêtements de sport s'est adressée à nous en ces termes tout empreints de civilité: «Salut Machin! Tu as envie de nouveautés à petits prix? Jette un coup d'œil à notre catégorie sale!» C'est sûr que ça fait envie...

LE COIN DU RONCHON

Heureusement, il existe des anglicismes moins laids, plus distingués, aux confusions plus subtiles. Ainsi en va-t-il du fameux adjectif *digital* qui, en bon français, se rapporte au *doigt* et pas au *nombre*, mais que le monde moderne, intensément informatisé et anglo-saxonisé, persiste néanmoins à utiliser dans le sens de *numérique*. Or, nonobstant ce que nous montrent les séries TV, toute empreinte digitale n'est pas automatiquement numérique.

Certains rédacteurs pris en faute ont l'impression que ce n'est que pinaillerie. Mais l'encyclopédie en ligne Wikipedia, qu'on ne peut guère soupçonner de pédanterie réactionnaire, affirme elle-même que «le passage dans le langage courant de «digital» en lieu et place de numérique est dû à un manque de culture informatique et probablement de connaissance de la langue anglaise [...]. Cette utilisation erronée se retrouve dans certains événements commerciaux comme la «Journée de la femme digitale».»

Une femme digitale, c'est tout simplement une femme qui a des doigts – ce qui est tout de même assez fréquent et ne justifie pas qu'on en fasse un symposium.

On retiendra en outre (toujours selon Wikipedia) que les *digitales* (genre Digitalis) représentent «environ vingt espèces de plantes herbacées classiquement placées dans la famille des Scrophulariacées. [...] Ces plantes peuvent être très toxiques.»

Toxiques peut-être, mais pas numériques pour autant.

On peut en extraire de la *digitaline*, aussi appelée digitoxine, qui est un glycoside cardiotonique – cardiotonique peut-être, mais pas numérique pour autant.

Conclusion céleste: lorsque le sage montre le doigt, l'informaticien anglophone est dans la lune.

Le tabac en Suisse

Nous sommes encore cent soixante-et-un planteurs, répartis en plusieurs associations régionales dont celle de la Broye vaudoise et fribourgeoise qui représente le 80%. Depuis fin juin de cette année tout ce petit monde est regroupé sous l'égide de la seule Coopérative SwissTabac.

Le volume de la récolte 2016 a représenté 1013 tonnes de tabac sec, soit environ le 4% des besoins, commercialisé contractuellement par la SOTA, société des industriels de la filière.

Le tabac, ce mal aimé du pays, alimente l'AVS-AI de 2,128 milliards de francs (en 2015) par l'impôt prélevé à la consommation.

L'herbe à Nicot, comme la vigne, est une culture à haute valeur ajoutée, et les producteurs consacrent en moyenne 1000 heures de travail à chaque hectare de cette plante. Durant les six à huit semaines de récolte en été, les cultivateurs nourrissent et hébergent une main-d'œuvre conséquente: il faut être solide pour pouvoir assumer la charge de travail que cela implique. De plus, les exigences techniques et administratives sont très élevées. D'où quelques abandons chaque année.

Selon M. Francis Egger, secrétaire général de SwissTabac, le regroupement des forces professionnelles soulagera les planteurs de tabac. Le ciel l'entende!

René Rey

Deuxième édition du concours de poésie française

Conformément à son règlement, le concours de la Feuille de Chêne sera ouvert dès la fin de cette année, les contributions des candidats-poètes devant être remises au secrétariat du concours au plus tard le 30 mars 2018.

Le succès de la première édition, dont les lecteurs de *La Nation* ont pu se convaincre en lisant les articles de Georges Perrin et Jean-François Cavin, laisse augurer heureusement de

la découverte de belles et nouvelles œuvres.

On rappelle que les poèmes couronnés ont été publiés sous la forme d'un recueil, *La Feuille de Chêne N° 1*. On se le procure au prix de CHF 12.-, port et emballage compris, soit sur le site www.feuille-dechene.ch (qui fournit par ailleurs toutes informations utiles sur les conditions du concours), soit par commande téléphonique au N° 021 729 00 03.

DL